



Déclaration des représentants de la
FNEC-FP-FO
CSA du 31 août 2023

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous tenons à commencer notre déclaration par une pensée pour notre collègue du Loir-et-Cher qui a mis fin à ses jours dans son école et nous vous demandons de bien vouloir organiser à l'issue de notre déclaration une minute de silence. Même si nous ne connaissons pas encore aujourd'hui les raisons de son acte, nous ne pouvons que vous alerter une fois encore sur l'état de santé des personnels de l'éducation nationale, enseignants, AESH, administratifs, personnels de direction, etc. Cela ne peut pas continuer comme cela sinon il y aura d'autres drames !

En effet, cette rentrée se déroule encore une fois sous tension avec l'application de toutes les contre-réformes : pacte rejeté unanimement, évaluations d'école, inclusion scolaire systématique, accompagnements PPCR en tous genres...

Beaucoup de personnels vont travailler avec un mal-être lié aux conditions de travail.

À cela ajoutons la maltraitance d'AESH, notamment des femmes seules en situation précaires et/ou RQTH que l'IEN SEI/ASH a refusé de renouveler ou a déplacé sans aucune prise en compte de leur situation réelle, en n'hésitant pas à exiger le changement d'école d'un enfant de 6 ans qui fait dans quatre jours sa rentrée en CP.

De plus, il aura fallu 2 mois et moult sollicitations pour que l'IEN SEI/ASH daigne nous recevoir. Inacceptable !

Nous n'hésiterons pas à faire savoir le traitement réservé à ces personnels et les procédés employés !

Le Président Macron ne cesse de multiplier les annonces tonitruantes sur l'École, toutes très largement rejetées par les personnels : Ouvrir les collèges en Éducation prioritaire de 8 heures à 18 heures grâce au « PACTE », s'attaquer aux vacances scolaires et plus largement « au temps scolaire » dans le cadre de projets locaux. Il a par ailleurs défendu sa réforme de la voie professionnelle qui soumet les collèges et les lycées aux besoins des entreprises locales.

Concernant les écoles, c'est la mise en place d'un chantage à l'attribution de dizaines de milliers d'euros, à condition de mettre en place des projets, d'accepter l'ingérence des élus locaux et de renoncer à l'égalité des droits des élèves quel que soit leur quartier d'habitation. Aujourd'hui, cette égalité est garantie par des enseignants protégés par leur statut de fonctionnaire d'État. C'est justement ce que le Président Macron veut remettre en cause avec son « PACTE », dont il n'a de cesse de faire la promotion lors de ses déplacements.

Depuis le début, la FNEC-FP FO revendique l'abandon de cette expérimentation, à Marseille comme ailleurs, et refuse l'autonomisation des écoles qui devraient être gérées comme des établissements privés.

Dans le second degré, l'utilisation des AED dans le cadre du Pacte est une remise en cause de leur statut et de celui des enseignants. Nous demandons au contraire plus d'AED dans les établissements alors que leur nombre est en baisse et l'abandon du pacte dont personne ne veut. Nous dénonçons l'imposition permise par une circulaire du Pacte aux TZR. Les motions d'établissement envoyées à la fin des cours étaient très claires pour l'abandon du Pacte.

Concernant les vacances, le Président Macron a cru bon d'indiquer que « quand on a des vacances de trois mois (sic !), l'inégalité revient », que les « vacances trop longues pénalisent les enfants issus de familles en difficulté, parce que ça aggrave les inégalités sociales et scolaires », et que les raccourcir permettrait de « mieux étaler sur toute l'année les enseignements ».

Alors que la France est un des pays européens avec les vacances d'été les plus courtes, le président Macron estime donc qu'il faudrait que les élèves en difficulté, et donc tout ou partie des enseignants, reprennent le 20 août !

La FNEC-FP FO rappelle que 2 000 postes d'enseignants sont supprimés lors de cette rentrée scolaire et que, lors du premier quinquennat Macron, 7 900 postes ont été supprimés dans les lycées et collèges. De ce fait, dans les écoles et les établissements, les effectifs explosent, les remplacements ne sont

plus assurés, les enseignants spécialisés, et notamment ceux des RASED font défaut. Ce ne sont donc ni les vacances « trop longues » ni les journées « trop chargées » qui expliquent les difficultés de certains élèves, mais bien le manque de postes et la dégradation permanente des conditions de travail des personnels !

Résultat, en cette veille de rentrée, de nombreux personnels, notamment TZR et contractuels, ne savent toujours pas où et comment ils vont travailler.

Et pour rendre les concours enseignants « attractifs », il faut revaloriser les personnels par une augmentation de 10% de la valeur du point d'indice ! Comment accepter les propos du président Macron : « Nous avons engagé une revalorisation historique des enseignants : c'est le cœur du pacte enseignant »

Le pacte, dont la FNEC-FP-FO exige le retrait, c'est le contraire d'une revalorisation : c'est travailler plus pour perdre moins, c'est la remise en cause des statuts ! Décidément, le président Macron se permet toutes les provocations !

Aussi, force est de constater que l'été est une période propice pour faire passer les mauvais coups contre les salariés, en témoigne la publication le 30 juillet par le gouvernement Macron-Borne des décrets d'application de la réforme des retraites, toujours massivement rejetée par les travailleurs et la population ! De la même manière, à quelques jours de la rentrée scolaire, le ministre Attal a choisi de faire paraître le décret n°2023-777 relatif aux directeurs d'école en application de la loi Rilhac, qui a mis en place pour les directeurs « une délégation de compétences de l'autorité académique » et une « autorité fonctionnelle ». Avec ce décret, qui supprime le décret de 1989 sur la direction d'école et s'y substitue, le ministre Attal entend mettre en œuvre de manière significative la délégation de compétences des IEN vers les directeurs, prévue par la loi Rilhac.

Et pour que les choses soient claires, le nouveau décret précise que : « Le directeur d'école (...) a autorité sur l'ensemble des personnes intervenant dans l'école pendant le temps scolaire. » Ce décret consacre donc une modification profonde du rôle du directeur, dont les responsabilités s'apparentent désormais à celles d'un chef d'établissement, et par conséquent, il consacre également une modification profonde du fonctionnement de l'Ecole publique.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard s'il est publié au moment où (avec le « pacte », le dispositif « Notre école, faisons-la ensemble », les évaluations d'école, l'expérimentation marseillaise...) le président Macron et le ministre Attal entendent accentuer la territorialisation de l'Education nationale et transformer l'Ecole de la République en une myriade d'écoles autonomes.

Et si ça ne suffisait pas, publier deux jours après le décret relatif aux directeurs d'école, le décret 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'Education nationale permet aux directeurs de suspendre l'accès de l'école à un élève et de saisir l'IA-DASEN de manière à le radier de l'école.

Ce décret, qui ne mentionne à aucun moment l'inspecteur de l'Education nationale, établit donc dans le cadre de la loi Rilhac une nouvelle délégation de compétences des autorités académiques vers le directeur, désormais en première ligne, pour supporter les tensions et les pressions qui ne manqueront pas de survenir de toutes parts en cas de situation problématique avec un élève.

Avec la publication de ces décrets, le ministre Attal et le Président Macron ont donc décidé de franchir un pas significatif dans la remise en cause de l'Ecole de la République.

Enfin, nous prenons acte du recul du Ministre Attal lorsqu'il annonce bien tardivement le décalage des épreuves d'EDS en juin. Pour rappel, la FNEC-FP FO et l'ensemble des organisations syndicales avaient alerté sur l'absurdité du calendrier du bac. Cependant, nous tenons à rappeler que notre Fédération demande toujours la fin du contrôle continu, l'abrogation de toute la réforme Blanquer du lycée et le rétablissement d'épreuves réellement nationales en juin ainsi que la fin de Parcoursup. Si plusieurs aspects de la réforme sont progressivement abandonnés, tout le reste peut l'être. C'est la volonté de la masse des collègues, parents et personnels. Nous ne lâcherons rien.